

L'ORIGINE DU CONSERVATOIRE

Le 3 août 1795 (16 thermidor an III), la Convention décréta: "Le Conservatoire de musique est établi dans la commune de Paris pour exécuter et enseigner la musique."

Qu'événements se sont produits depuis ce temps, que de transformations ont subies les mœurs musicales de ce Conservatoire, depuis l'influence gluckiste sous laquelle l'école fut créée! Combien de goûts divers ont régné auxquels il lui fallut se plier tour à tour? Et surtout, quelles différences singulières entre les manifestations de la vie extérieure à notre époque si calme, et aux temps héroïques parmi lesquels le Conservatoire naquit!

Par la date officielle de sa fondation, il remonte en effet aux derniers mois de la Convention, mais que la grande assemblée révolutionnaire, à la veille de se séparer, redouble d'activité pour laisser à l'avenir de durables souvenirs de son passage. Révolutionnaire, le Conservatoire l'est à tel point par son origine que, si l'on veut remonter aussi haut que possible dans son histoire, il faut aller jusqu'à la première et la plus illustre des journées populaires de la Révolution: au 14 juillet, 1789.

On sait que, lors de l'attaque de la Bastille, les soldats des gardes françaises sortirent de leurs casernes et se joignirent au peuple: leur corps fut dissous, et ils furent répartis individuellement dans la garde nationale parisienne. Ils laissaient un corps de musique qui passait pour un des meilleurs qu'il y eût en France; un homme d'initiative, Bernard Sarrette, rallia ces musiciens, en forma le noyau de la musique de la garde nationale, offrit leur concours pour la célébration des fêtes nationales; bientôt la musique militaire devint école d'instruments à vent; la commune de Paris l'encouragea et la subventionna, et l'institution, d'origine purement privée, se trouva être devenue tellement nécessaire, que l'Etat la prit à son tour sous sa protection, et, la réorganisant en une ancienne école de chant, en fit un établissement national. Et voilà comment le Conservatoire de musique compte parmi les fondations les plus renommées de la première République, à côté de l'Ecole Polytech-

nique, l'Ecole Normale, l'Institut, etc... etc...

De cette origine à la fois révolutionnaire et militaire, la vie du Conservatoire dut tout d'abord forcément se ressentir. Ce n'est qu'après des vicissitudes sans nombre que le fondateur Sarrette, efficacement secondé dans sa tâche artistique par un grand musicien, Gossec, put atteindre son but. Que de fois il leur fallut s'exhiber à la barre de la Convention pour faire parade de leur civisme et répondre de celui de leur collaborateurs! Ceux-ci, du reste, étaient des purs; on en peut juger par cette anecdote que Gossec s'en vint conter à la Convention, en 1793. L'année d'avant, comme ses musiciens étaient de garde aux Tuileries, La Fayette voulut, au passage du roi, leur faire jouer: "Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille"; mais la signification de ce chant d'ancien régime parut hors de propos aux musiciens, qui protestèrent en substituant à la mélodie douceâtre de Grétry, l'air chéri du "Ça Ira!"

Les premières discussions relatives au Conservatoire commencèrent à la Convention, au même moment où se préparait la fête de la Raison à Notre-Dame; par le fait même de cette coïncidence, les musiciens de Gossec et de Sarrette furent obligés d'y aller jouer des marches militaires et d'accompagner des hymnes aux chanteuses de l'Opéra escortant une des leurs costumée en Liberté.

Une décade plus tard (30 brumaire an II), l'école donna au Théâtre Feydeau sa première audition solennelle, son premier exercice public; mais il y avait au programme un certain morceau religieux de Gossec, célèbre autrefois, qu'il faut désigner sous le titre plein de saveur de "«ci-devant O salutaris!»"

On a dit aussi que Sarrette fut arrêté, en l'an II, et mis en prison pour avoir permis à un élève de jouer sur le cor l'air royaliste: "O Richard! ô mon roi!"

Cela c'est la légende; ce qui est vrai, c'est que Sarrette fut incarcéré pour quelque manifestation impetive d'opinions différentes de celles des puissants du jour, et que, s'il fut remis en liberté au bout de peu de temps, c'est uniquement parce que Robespierre avait besoin de lui pour organiser la partie musicale — qui fut admirable — de la fête de l'Être suprême.

Enfin, le Conservatoire démentit si peu ses origines que ses deux premiers règlements, l'un du Directoire, signé Carnot, l'au-

tre du Consulat, vu et approuvé par Bonaparte, prévoient expressément la peine la plus grave, le bannissement du Conservatoire, contre ceux, élèves ou maîtres, qui se rendraient coupables de manifestation de principes antirépublicains.

De même, le caractère militaire du Conservatoire, à son origine, ne disparut que longtemps après son organisation définitive. Pendant longtemps ses membres continuèrent à former un corps de musique d'élite, quelque chose comme la Garde républicaine d'aujourd'hui. Le Conservatoire avait charge d'organiser officiellement la partie musicale des fêtes nationales. C'était lui qui formait les musiques militaires des nouvelles armées créées par Carnot.

C'est de l'école de musique que sont partis de nombreux élèves qui, répandus dans les camps français, animés par des accords belliqueux, l'intrépide courage de nos armées. C'est de là que nos chants civiques, disséminés d'un bout de la France à l'autre, vont jusqu'à l'étranger, jusque sous les tentes de l'ennemi, troubler le repos des despotes ligés contre la République. Ainsi parla Marie-Joseph Chénier, à la séance de la Convention quand furent réglées définitivement les destinées du Conservatoire.

Plus tard, Bonaparte, à son retour d'Italie, tint à visiter l'école d'où sortaient tant de chants vainqueurs composés en l'honneur des nouvelles gloires militaires de la France; il y entendit un hymne de Chénier, musique de Cherubini, sur la mort du général Hoche.

Enfin, si étonnant que puisse paraître un tel cérémonial, personne ne fut surpris, quand, à la distribution des prix du 23 germinal an IX, le soldat Judas, premier prix de basson, reçut des mains du ministre de l'Intérieur un basson d'honneur pour remplacer son instrument qu'il avait perdu à Marengo!

Que les temps sont changés, comme la vie du Conservatoire paraît calme aujourd'hui, après de l'effervescence révolutionnaire de la période inaugurée par Car à présent l'école ne connaît plus d'autres batailles que celle des talents; et si, dans ce petit monde d'artistes, jeunes et pleins d'exubérance, l'émulation, effet nécessaire de tout enseignement collectif, se manifeste parfois sous des formes plus "en dehors" qu'en d'autres milieux réservés à d'autres études plus silencieuses, du moins les rivalités n'ont-elles d'autres

causes que les différences d'appréciation du mérite et des tendances artistiques... P. OHAUMET.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Groupe de l'Alliance Française

CONCOURS DE 1913-1914.

PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

'LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE'

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de 500.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné. L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire Pernetuel, BUSSIÈRE ROUEN.

"P. O. BOX 725" Nouvelle-Orléans.

AVIS DE SUCCESSIONS	AVIS DE SUCCESSIONS	AVIS DE SUCCESSIONS
Succession de Mme Yvonne Josephine Antoinette Stepany. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 34,335 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Fortuno Mayer, créancier testamentaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. BENJAMIN OHY, Avocat. NOV. 12, 1913.	Succession de Mme Fannie Oliver, veuve de Aristide Bienvenu. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,122 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par John D. Nix, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. R. A. THULENOIR, Avocat. NOV. 12, 1913.	Succession de Christopher Clark. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,357 — Division B — Attendu que Mme Eugénie Gueble, veuve de Christopher Clark, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Christopher Clark, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. MARTIN H. MANION, Avocat. NOV. 11, 1913.



The Allenburys Foods

MOTHER AND CHILD Baby 33 months of age fed from birth on the Allenburys Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri se ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun lait artificiel, aliment renfermant de l'amidon ou du lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les Allenburys Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. NOURRITURE No 2. NOURRITURE No 3.

De la naissance à 3 mois. De 3 à 6 mois. De 6 mois à plus.

Le lait et le traitement de la Nourriture des Enfants donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO
LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ 5:00 A. M. // Départ Shell Beach 4:10 P. M.
Ar. Shell Beach 6:05 A. M. // Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.